

Les dispositions prises par la CACP pour assurer la continuité des services publics

3 semaines après les premières mesures de confinement décidées par le Gouvernement et alors que la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été mise en œuvre la Communauté d'agglomération de CERGY-PONTOISE dresse un premier état de situation complet **sur les mesures prises pour assurer la continuité des services publics** tout en assurant la protection des agents du service public.

Le communiqué de presse détaillant les mesures prises est en téléchargement dans la section DOCUMENTS à droite de la page.

Documents

[CACP - Continuité des services publics](#)